

Jean-Pierre Anglade
Alimentons les Régions
Nature & Progrès
16, avenue Carnot
30100 Alès

Paris, le mercredi 3 mars 2010

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que nous avons pris connaissance de vos propositions qui vont dans le sens de l'interpellation des Verts au Conseil régional depuis des années, et du programme d'Europe Ecologie pour la mandature 2010 - 2014. Nos propositions vont même au-delà puisque nous souhaitons par exemple augmenter de 30% le nombre d'emplois directs d'agriculteurs à court et moyen terme, soit au moins 3 000 emplois de plus sans compter les emplois à créer dans l'économie sociale et solidaire dans le domaine agricole par les jardins d'insertion par l'activité économique.

Plus globalement la question alimentaire en Ile de France est pour Europe Ecologie une question qui renvoie à cinq politiques indissociables : la gouvernance agricole, l'agriculture de proximité, la qualité des produits liées à celle des milieux, le pacte social agriculture-société par l'emploi, et une valorisation des paysages et du patrimoine agricole. L'agriculture biologique est un bon exemple de l'imbrication de ces défis comme nous le montrons à la fin de cette présentation.

Nous restons bien entendu disponible pour tout approfondissement de ces propositions avec votre collectif, avant et après ces élections. Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécile Duflot,

Europe Ecologie Ile-de-France

1. POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- a. Le Conseil régional doit aider l'agriculture à sortir du carcan céréalier dans lequel elle est enfermée, sans ouverture vers les attentes des consommateurs et des associations. Nous proposons d'instituer un **Conseil de politique agricole régionale** qui associe Conseil régional, profession agricole, chasseurs, associations environnementales et de consommateurs, monde de la santé, partenaires sociaux et ONG. Ce conseil aura une fonction de veille, de proposition et d'évaluation des actions du Conseil régional, des Conseils généraux et des communes ou intercommunalités en faveur d'une agriculture durable.
- b. Le Conseil régional doit **se donner les moyens d'une réelle politique agricole** et les moyens de négocier avec l'Etat et la profession agricole (Chambres d'agriculture). Donner aux services de la région les moyens en personnel (2 personnes partiellement sur l'agriculture actuellement !!) permettant l'animation territoriale, les mobilisations autour des nouvelles filières, l'aide aux lycées pour rédiger les cahiers des charges de l'approvisionnement de leurs cantines et former les cuisiniers.
- c. Nous demandons la **régionalisation d'une partie des aides PAC** (aides liées à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à la formation) pour agir plus près du terrain et des consommateurs et rapatrier des fonctionnaires à la région.
- d. Il y a urgence à **démocratiser l'accès à la terre agricole**, aujourd'hui outrageusement confisquée par les plus gros agriculteurs qui sont aussi les plus aidés par la PAC. Le Conseil régional favorisera à travers ses politiques et ses partenariats (*Terres de Liens* notamment mais aussi la SAFER qui doit intervenir en faveur des petites et moyennes exploitations et non des plus grosses) l'installation de petites et moyennes exploitations agricoles tournées vers les réels besoins des franciliens, en fruits et légumes et en élevage notamment.
- e. Le Conseil régional doit aider l'agriculture francilienne à retrouver un **esprit coopératif** qu'elle a perdu au profit de stratégies individuelles et spéculatrices dans la gestion des productions comme des surfaces.

2. POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

- a. Nécessité de **relocaliser la production agricole** : modernisation des **marchés**, développement de la vente directe et des circuits courts, organisation du réseau des Amap. La région doit réduire sa dépendance alimentaire qui la rend extrêmement fragile. Des labels *Ile de France* (déjà utilisé pour le pain Bio d'Ile de France qui devra être largement développé pour répondre aux besoins de la restauration collective) ou de régions agricoles à l'intérieur du territoire régional seront développés. L'agriculture et donc l'alimentation de qualité doivent devenir **accessible géographiquement, financièrement et culturellement**.
- b. Cette relocalisation nécessite une **revitalisation des filières sacrifiées** ces trente dernières années en Ile de France : élevages (bovin, ovin, caprin, aviculture) par l'aide à la redynamisation et à la restructuration des filières, maraîchage, horticulture, fruits. La région développera un système de « **couveuses** » pour

faciliter le démarrage des nouvelles exploitations, notamment lorsqu'elles sont initiées par des personnes ne provenant pas du milieu agricole.

- c. La région doit également promouvoir une culture du **commerce équitable Nord-Nord** entre producteurs et consommateurs régionaux, loin de la recherche désastreuse des prix les plus bas aux producteurs (**grande distribution**) ou des prix prohibitifs de certaines niches marketing. Des prix rémunérateurs pour les producteurs et accessibles à tous pour une cuisine plus conviviale, plus équilibrée et moins chère que celle des plats préparés, plus riche en protéines végétales et sans surplus de protéines animales.
- d. La région doit être pionnière au niveau européen dans les **Agroénergies et les écomatériaux** (développer expérimentations du chanvre en Seine et Marne), mais limiter la production d'agrocarburants aux usages agricoles (fabrication d'huile de colza ou de tournesol par les agriculteurs pour leurs propres tracteurs).

3. POUR DES MILIEUX ET DES PRODUITS AGRICOLES DE QUALITÉ

- a. La politique agricole régionale doit être considérée en amont de la **politique régionale de santé**. La santé ça demande d'abord de se sentir « **bien dans son assiette** », ça demande aussi un cadre de vie viable, avec des espaces agricoles et ruraux accessibles et régénérateurs, des paysages où l'on se sente « bien dans ses baskets ». Alimentation, sport, bien être et espaces agricoles doivent être réconciliés.
- b. Les liens entre **qualité des produits alimentaires et qualité des milieux agricoles** doivent guider les politiques. La ressource en eau, notamment autour des zones de captage ne peut ainsi être préservée en agriculture qu'en mode biologique ou en élevage extensif. La Région ne soutiendra aucune charte qualité sur des produits agricoles et alimentaires qui ne tiendrait pas compte des effets sur le milieu.
- c. La région s'intéressera en revanche à tout ce qui peut **enrichir les sols en matière organique**, notamment par le recyclage des déchets organiques des restaurations collectives à condition qu'ils ne compromettent pas les agriculteurs dans l'obtention de labels de qualité. L'encouragement du retour à des systèmes de polyculture – élevage en substitution des systèmes exclusivement en grandes cultures doit faire partie de cette politique plus soucieuse de l'autonomie des exploitations et du bien être animal.
- d. La région doit soutenir **l'innovation agro-alimentaire** (avec le Cervia) en privilégiant les produits les plus adaptés aux conditions agro-climatiques franciliennes et à la demande des consommateurs.
- e. La région participera à la lutte contre les expérimentations d'**OGM** en plein champ et contre l'importation de semences OGM en Ile de France. Elle ne soutiendra **aucune promotion de l'agriculture dite « raisonnée »**, stratagème honteux des firmes de pesticides pour verdir leur blason.

4. POUR UN PARTENARIAT SOCIAL AVEC L'AGRICULTURE PAR L'EMPLOI

- a. L'agriculture francilienne occupe **50%** du territoire régional mais n'offre que **0.3%** des emplois car 90 % de la surface agricole régionale est dévolue aux grandes cultures industrielles (Blé, colza, Orge essentiellement). La **conversion de 10% des terres de grandes cultures** en exploitations maraîchères, fruitières ou d'élevage permettrait de créer environ 3 000 emplois directs soit + 30% pour les emplois strictement agricoles régionaux (le nombre d'équivalents pleins temps dans les exploitations agricoles en Ile de France est d'à peine 10 000 UTA (unités de travail agricole) : à ne pas confondre avec le chiffre des emplois du secteur agricole estimés à 240 000 (dont 136 000 dans l'agro alimentaire).
- b. La Région devra œuvrer au rapprochement des **Industries Agro-Alimentaires** franciliennes et de l'agriculture d'Ile de France, ces deux mondes étant largement dissociés. Elle facilitera par exemple l'émergence de filières territorialisées, à l'image de ce qui se fait pour le Pain bio d'Ile de France.
- c. **Formation des jeunes à la cuisine** afin de manger mieux sans dépenser plus (faciliter les alternatives aux plats préparés ou au « snacking »).
- d. Une quarantaine de **jardins d'insertion** animés par 70 travailleurs sociaux accueillent annuellement **700** personnes environ par an en Ile de France, ce qui permet l'approvisionnement en paniers de légumes d'environ 5 000 foyers. Les surfaces mobilisées par ces jardins restent marginales, environ 40ha au total. La simple conversion de l'équivalent d'une exploitation céréalière francilienne (150 ha) en jardins d'insertion multiplierait ainsi par près de 5 les surfaces disponibles, en permettant à plus de 2 500 personnes supplémentaires par an de bénéficier d'une remobilisation à travers la production maraîchère.
- e. L'agriculture peut également participer beaucoup plus fortement aux offres de **services à la population francilienne**, notamment par des diversifications dans l'accueil d'enfants, de personnes en insertion, ou en difficulté psychique, et d'étudiants dans les fermes.
- f. La reconversion écologique de l'agriculture doit s'appuyer sur une **contribution de la recherche** dans l'exploration des nouvelles pistes de production, de diversification mais aussi de mise en réseau et de gouvernance.

5. POUR UNE RÉGION FIÈRE DE SES PAYSAGES ET DE SON PATRIMOINE AGRICOLES PARTAGÉS

- a. **Liens ville-campagne** : La convivialité renaît au travers des rapports directs entre les producteurs et les consommateurs. Ces échanges sont la source d'une nouvelle solidarité entre les habitants des villes et ceux de la campagne, les personnes en Amap en témoignent. Le Conseil régional doit se saisir de l'agriculture comme d'un **vecteur de rencontre et d'échanges entre grande et petite couronne** de l'Ile de France.
- b. Malgré le projet de SDRIF, certaines zones particulièrement sensibles continuent à subir un grignotage continu de leurs zones agricoles. Le Conseil régional sera particulièrement vigilant au devenir des terres proches de la Francilienne, et plus généralement inscrites dans la « **Ceinture verte** », entre 15

et 30 km du périphérique de Paris.

- c. Les quatre et bientôt **cinq PNR** d'Ile de France doivent être des modèles de développement territorial **associant autant l'agriculture** au développement économique diversifié du territoire qu'à la gestion durable de ses milieux naturels.
- d. En dehors des PNR, il s'agit de développer avec les conseils généraux et les communautés de communes des **projets de territoire** associant les collectivités, les associations et les groupes de producteurs locaux, en faveur de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du développement local et touristique : le premier rang touristique mondial de l'Ile de France ne doit pas bénéficier qu'à Mickey mais aussi aux emplois dans l'agriculture et l'alimentation durables.

6. L'EXEMPLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN DÉFI TRANSVERSAL POUR L'ÉCO-RÉGION

La région s'est dotée **d'un plan de développement de l'agriculture biologique** co-élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés par ce plan. L'Etat a cosigné sa mise en œuvre. Cependant une série de défis restent à relever, ils sont révélateurs de l'ampleur du chantier de reconversion écologique de l'économie agricole :

- **un défi pour la gouvernance foncière** : la région doit utiliser ses outils d'intervention foncière (SAFER notamment) pour dégager les hectares nécessaires à la réalisation de ses engagements : la région a signé en 2007 un plan d'action avec l'Etat pour tripler les surfaces en bio...ce qui ne porterait la part de la surface régionale en bio qu'à 2.4 %. Europe Ecologie a pour premier objectif **10% des terres en bio**.
- **Un défi pour la gouvernance alimentaire** : il s'agit de poursuivre l'insertion du bio dans la restauration scolaire en sachant gérer l'ensemble des freins au changement : la région doit donner l'exemple en se dotant d'une équipe composée de diététiciens, cuisiniers compétents en bio, gestionnaires expérimentés qui assurera l'accompagnement au changement des personnels des cantines des lycées.
- **Un défi d'approvisionnement** : afficher du bio au menu des lycées et importer les produits de l'autre bout de la planète nuit gravement à la crédibilité de la filière. Pas de conversion des cantines franciliennes sans conversion de terres en Beauce, en Brie, en France et dans le Vexin, même si la production régionale ne répondra qu'à une partie des besoins. Des plates-formes d'approvisionnement gérées avec les régions voisines seront également nécessaires.
- **Un défi qualitatif et partenarial pour l'Ile de France** : l'agriculture biologique peut garantir la préservation des nappes phréatiques et des cours d'eau. Mais on ne peut légalement obliger les agriculteurs proches des captages ou des rivières à cette conversion. La région devra donc être persuasive, crédible et imaginative dans ses rapports avec la profession agricole, en jouant son rôle de garante de l'intérêt général face à des logiques individualistes.
- **Un défi scientifique, économique et social** : les nombreux instituts de recherche présents en Ile de France doivent participer aux expérimentations nécessaires pour éclairer sur les effets contrastés des agricultures conventionnelle et biologique. Cette dernière s'avère également grande pourvoyeuse d'emplois : en moyenne 30% de

salariés en plus à l'hectare qu'en conventionnel. Enfin le maraîchage biologique permet d'offrir à des personnes en situation sociale et/ou psychique fragile une activité alliant observation et respect de la nature et production de biens alimentaires (17% des surfaces maraîchères bio franciliennes (28 ha sur 165 ha) sont gérées par les jardins d'insertion).

- **Un défi politique** : l'aide au maintien de l'agriculture biologique du Conseil régional (151 € / ha pour les grandes cultures actuellement et co-financé par la région (aide du deuxième pilier) va devenir une aide 100% Europe (premier pilier) mais à un niveau moindre (autour de 100 €). Le Ministère de l'agriculture n'autorise pas pour l'instant un complément par la région en cumul, donc les bio franciliens vont être perdant ! Il faut mettre au point des dispositifs pour ne pas baisser cette aide actuelle et la moduler pour privilégier les exploitations de taille familiale.
- **Un défi patrimonial** : le développement de l'agriculture bio sur le territoire nous place en garant d'une politique urgente mais à long terme car il faudra du temps à la nature pour retrouver une biodiversité étouffée par les pesticides, les rotations courtes et l'absence de fertilisation animale.